



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/528  
18 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session  
Point 21 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS  
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,  
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE  
SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Assistance spéciale aux États de première ligne et aux autres  
États voisins

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1	3
II. MESURES PRISES POUR PRÊTER ASSISTANCE AUX ÉTATS DE PREMIÈRE LIGNE ET AUX AUTRES ÉTATS VOISINS . . . . .	2 - 40	3
A. Réponses des États Membres . . . . .	2 - 8	3
1. Chine . . . . .	2 - 3	3
2. Allemagne . . . . .	4 - 6	3
3. Koweït . . . . .	7	4
4. Nouvelle-Zélande . . . . .	8	4
B. Réponses des organismes du système des Nations Unies . . . . .	9 - 40	5
1. Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement . . . . .	9 - 11	5
2. Programme des Nations Unies pour le développement . . . . .	12 - 14	6

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
3. Programme des Nations Unies pour l'environnement . . . . .	15 - 16	6
4. Programme alimentaire mondial . . . . .	17 - 19	7
5. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) . . . . .	20 - 21	8
6. Organisation internationale du Travail . . . . .	22	6
7. Organisation mondiale de la santé . . . . .	23 - 26	9
8. Banque mondiale . . . . .	27	9
9. Fonds monétaire international . . . . .	28 - 31	10
10. Union postale universelle . . . . .	32	11
11. Organisation météorologique mondiale . . . . .	33 - 35	11
12. Organisation maritime internationale . . . . .	36	12
13. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle . . . . .	37 - 39	12
14. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel . . . . .	40	13

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 49/21 M du 20 décembre 1994, intitulée "Assistance spéciale aux États de première ligne et aux autres États voisins", l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, demandé instamment à la communauté internationale de continuer à fournir une aide aux États de première ligne et aux autres États voisins d'Afrique australe pour leur permettre de surmonter les effets préjudiciables des actes de déstabilisation commis antérieurement dans cette région; prié le Secrétaire général et les organismes et organes des Nations Unies de répondre aux demandes d'assistance que pourraient soumettre certains États ou les organisations régionales compétentes et exhorté tous les États et toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à réserver un accueil favorable aux demandes de cette nature; et prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante et unième session, des progrès réalisés dans l'application de la présente résolution. Le présent rapport a été établi en réponse à cette demande. Il passe en revue les activités entreprises par les États Membres et les organisations du système des Nations Unies, en se fondant sur les points essentiels des réponses reçues par le Secrétariat.

## II. MESURES PRISES POUR PRÊTER ASSISTANCE AUX ÉTATS DE PREMIÈRE LIGNE ET AUX AUTRES ÉTATS VOISINS

### A. Réponses des États Membres

#### 1. Chine

2. Depuis 1995, la République populaire de Chine a fourni l'assistance ci-après aux États de première ligne et aux autres États voisins, au titre des secours en cas de catastrophe : au Lesotho, des marchandises générales pour un montant de 800 000 yuan et 100 000 dollars des États-Unis en espèces pour l'achat de céréales; au Mozambique, des marchandises générales pour un montant de 5 millions de yuan; au Botswana, des marchandises générales pour un montant de 2 millions de yuan; au Malawi, 400 000 dollars des États-Unis en espèces par l'intermédiaire de la Société chinoise de la Croix-Rouge; au Zimbabwe, des marchandises générales pour un montant de 2 millions de yuan; à la Zambie, 2 millions de dollars des États-Unis en espèces pour l'achat de céréales et des marchandises générales pour un montant de 1 million de yuan; à l'Angola, des marchandises générales pour un montant de 5,3 millions de yuan.

3. En 1994, le Gouvernement chinois a également fourni une aide humanitaire aux pays suivants : Lesotho, des marchandises générales pour un montant de 1 million de yuan; Tanzanie, 200 tonnes de riz et un lot d'autres marchandises générales; Malawi, 50 000 dollars des États-Unis en espèces; Zimbabwe, des marchandises générales pour un montant de 1 million de yuan; et Angola, des marchandises générales pour un montant de 1 million de yuan.

#### 2. Allemagne

4. L'Allemagne a consacré un total de 79,1 millions de deutsche mark au soutien de programmes de nutrition en Afrique du Sud. Les annonces de contribution au titre des projets de la Communauté de développement de l'Afrique

australe ont atteint 30 millions de deutsche mark et l'aide bilatérale au développement apportée aux pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe a totalisé 751,4 millions de deutsche mark.

5. Le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement a financé les projets ci-après de la Communauté de développement de l'Afrique australe : promotion du centre de recherche et de formation pour le sorgho et le millet (1,5 million de deutsche mark); promotion de la production d'arachides dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (3 millions de deutsche mark); soutien au programme de formation des cheminots de la région (5 millions de deutsche mark); conseiller auprès du Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (2,5 millions de deutsche mark); mise en valeur des ressources humaines dans la région de la Communauté de développement économique de l'Afrique australe/gestion et développement du secteur public (2 millions de deutsche mark); formation post-universitaire dans le secteur agricole de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe/Centre de l'Afrique australe pour la coopération en matière de recherche agricole (6 millions de deutsche mark); Southern African Wildlife College (10 millions de deutsche mark).

6. L'aide fournie par l'Allemagne aux pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe au titre de l'assistance bilatérale en 1994-1995 a été la suivante : Angola, 7 millions de deutsche mark; Bostwana, 8 millions de deutsche mark; Lesotho, 15 millions de deutsche mark; Malawi, 172,1 millions de deutsche mark; Maurice, 4,5 millions de deutsche mark; Mozambique, 111,8 millions de deutsche mark; Namibie 92 millions de deutsche mark; Swaziland, 3,2 millions de deutsche mark; République-Unie de Tanzanie, 126 millions de deutsche mark; Zambie, 136 millions; Zimbabwe, 75,6 millions de deutsche mark.

### 3. Koweït

7. Le Koweït a fourni l'aide ci-après aux États en question : Lesotho, montant total des prêts liés, 6 897 180 dinars koweïtiens; Malawi, assistance technique pour un montant total de 250 000 dinars koweïtiens; Mozambique, prêts liés, 15 350 000 dinars koweïtiens et assistance technique, 426 068 dinars koweïtiens; Angola, prêts liés, 5,2 millions de dinars koweïtiens et 570 000 dinars koweïtiens au titre de l'assistance technique. Les intérêts échus au titre des prêts précédemment accordés par le Koweït à l'Angola, d'un montant total de 38 183 680 ont été annulés.

### 4. Nouvelle-Zélande

8. La Nouvelle-Zélande destine essentiellement son aide officielle au développement à ses voisins immédiats du Pacifique Sud. Toutefois, consciente des besoins des anciens États de première ligne, elle a récemment augmenté de 23 % le montant de son aide à l'Afrique, qui a atteint 3 millions de dollars néo-zélandais pour l'exercice budgétaire 1996-1997. Les anciens États de première ligne comptent parmi les principaux bénéficiaires de cette assistance. En outre, au cours des douze derniers mois, la Nouvelle-Zélande a octroyé 200 000 dollars néo-zélandais au Zimbabwe pour faire face aux effets de la sécheresse, 250 000 dollars néo-zélandais au Mozambique pour la reconstruction d'écoles et le relèvement de l'agriculture et 200 000 dollars néo-zélandais à

l'Angola pour l'achat de semences et d'outils, prélevés sur son fonds de secours d'urgence et d'aide en cas de catastrophe. L'armée néo-zélandaise a participé aux opérations de déminage en Angola et au Mozambique. Les contributions de la Nouvelle-Zélande aux organisations multilatérales actives dans les anciens États de première ligne ont augmenté de 25 % au cours des deux dernières années.

B. Réponses des organismes du système des Nations Unies

1. Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement

9. Au cours de la période considérée, le projet d'assistance technique destiné au Gouvernement mozambicain et lancé dans le cadre du projet "Roads and Coastal Shipping" (ROCS) de la Banque mondiale a pu être achevé. Le projet de programme de transport intermodal et de facilitation des formalités douanières visait principalement à encourager une croissance durable du commerce extérieur du Mozambique en corrigeant les déficiences du système des transports et des échanges commerciaux.

10. Sur la base des projets précédents et grâce au soutien financier de la Commission européenne, le Programme pour le développement de la formation dans le domaine des transports maritimes mis en oeuvre par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement a permis d'aider l'Angola et le Mozambique à améliorer leur capacité de formation et de mise en valeur des ressources humaines dans le secteur des transports maritimes. Au cours des deux années 1995 et 1996 sur lesquelles portait le projet, les deux pays ont pu bénéficier de la présence de conseillers à plein temps, des centres de formation ont été créés et dotés d'un personnel compétent chargé d'appliquer des programmes destinés aux directeurs et cadres des ports. Des programmes d'échanges ont été mis en oeuvre entre les deux pays et 448 personnes ont pu être formées grâce à 30 stages essentiellement assurés par du personnel local. Le secrétariat de la CNUCED a également dirigé une équipe chargée d'étudier la privatisation de la Compagnie nationale des transports maritimes (NASACO) de la République-Unie de Tanzanie.

11. La CNUCED a continué de fournir des conseils et un soutien technique à la Division de la coordination de l'industrie et du commerce de la Communauté de développement de l'Afrique australe durant la phase initiale de l'élaboration d'un protocole commercial au Traité portant création de la Communauté de développement de l'Afrique australe. La Division de la coordination de l'industrie et du commerce a également bénéficié d'une assistance sous la forme d'un projet d'analyse et de mise en oeuvre d'une action stratégique à l'intention des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, y compris les États de première ligne, afin d'amorcer de véritables négociations et d'élaborer le projet de protocole commercial. Cette division a également reçu une assistance grâce à un projet d'analyse et de mise en oeuvre d'une action stratégique à l'intention des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, y compris les États de première ligne, afin de leur permettre de faire face aux conséquences des Négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral et du nouveau système commercial international.

## 2. Programme des Nations Unies pour le développement

12. Dans le cadre des activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont reçu une assistance technique dans les domaines ci-après : a) la mise en valeur des ressources humaines dans les secteurs sociaux pour améliorer l'éducation, la santé, les habitats humains (logement), l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les initiatives communautaires et la participation populaire; b) la création des institutions nécessaires à l'administration du pays, la gestion et la réforme du secteur public, la coordination de l'aide et la gestion économique et financière; c) le renforcement des secteurs productifs, notamment par le développement de l'agriculture et des zones rurales, la sécurité alimentaire, le développement du secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises, la création d'emplois, le développement industriel, la promotion de la science et de la technologie, la reconstruction d'une infrastructure de base à forte intensité de main d'oeuvre (telles que routes de desserte); et d) la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, notamment leur protection, conservation et utilisation, y compris la lutte contre le déboisement et la désertification.

13. La coordination a porté sur les activités de secours d'urgence et d'aide humanitaire en faveur des pays qui présentent des conditions de développement particulières, tels que l'Angola et le Mozambique. Le PNUD et le Gouvernement angolais doivent maintenant franchir une nouvelle étape et jeter les bases qui permettront de passer d'une situation où prédominent les activités d'assistance humanitaire à une situation où priment les opérations de redressement, de reconstruction et de développement. Au Mozambique, le PNUD et le Gouvernement ont déjà entrepris des activités de redressement et de développement. Des fonds d'affectation spéciale, gérés par le PNUD, ont été créés pour ces pays.

14. En ce qui concerne l'atténuation des effets des catastrophes, le PNUD a fourni les aides d'urgence ci-après : Angola, appui au groupe de déminage; Bostwana, surveillance et coordination des secours en cas de sécheresse et renforcement de la capacité nationale de gestion des opérations en cas de catastrophe; Lesotho, coordination des secours en cas de sécheresse; Malawi, coordination des secours en cas de sécheresse; Mozambique, lutte contre le choléra, étude d'impact sur l'environnement à la suite de la marée noire du Katina, secours d'urgence après le passage du cyclone Nadia et cartographie de l'évolution des districts; Namibie, renforcement de l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe; Tanzanie, aide aux victimes des inondations de Korogwe et Zanzibar et aux réfugiés du Burundi; Zambie, soutien lors des alertes à la sécheresse et de l'épidémie de choléra; Zimbabwe, prévention des situations de sécheresse et atténuation de leurs effets, ainsi que soutien au secrétariat technique de l'Équipe spéciale de secours en cas de sécheresse.

## 3. Programme des Nations Unies pour l'environnement

15. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fourni un soutien afin de faciliter la participation des États de première ligne et des États voisins aux consultations africaines des experts nommés par leur

gouvernement sur les directives techniques internationales relatives à la prévention des risques biotechnologiques, qui se sont tenues au Caire en juillet et décembre 1995. Il a également continué d'entretenir des relations étroites avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et ses États membres en menant des actions spécifiques relatives à la sécheresse et à la désertification dans cette sous-région. Les actions entreprises comprennent un atelier de planification et de programmation, organisé à Pretoria en mars 1995 et une réunion consultative de la Communauté de développement de l'Afrique australe à Windhoek en janvier 1996 afin d'analyser les progrès réalisés par le processus sous-régional d'élaboration des programmes d'action dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique du Sud.

16. Au niveau national, le PNUE continue de coopérer avec les États de première ligne pour renforcer leurs politiques, lois et institutions dans le domaine de l'environnement et exécuter des stratégies et des plans d'action nationaux dans le cadre du développement durable. En ce qui concerne le programme d'attachés, le PNUE a fourni une aide en vue d'organiser au Centre d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière une formation à l'intention de conseillers juridiques et juristes principaux originaires du Mozambique et du Malawi.

#### 4. Programme alimentaire mondial

17. Le Programme alimentaire mondial (PAM) continue de collaborer avec les États de première ligne. Depuis la dernière période ayant été couverte par un rapport (octobre 1992-juin 1994), une aide considérable a été fournie, tant dans le cadre des opérations d'urgence que de développement. De juillet 1994 à juin 1996, le PAM a engagé un montant total de 176 millions de dollars au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, au Swaziland, en Tanzanie et en Zambie. L'essentiel de cette assistance, 153,9 millions de dollars (87 %), a été alloué à des projets d'urgence et le reste sera affecté à des projets de développement.

18. Les pays touchés par la sécheresse ont bénéficié d'une part importante de l'aide d'urgence, à savoir 65,1 millions de dollars. Le PAM a distribué des rations alimentaires d'urgence et mis en place des projets vivres contre travail là où c'était possible, en Zambie, au Mozambique, en Tanzanie, au Malawi, au Lesotho et au Swaziland. Le PAM a également accordé une aide d'urgence d'un montant d'environ 88,8 millions de dollars aux réfugiés rwandais et burundais en Tanzanie, une part moins importante de l'assistance étant octroyée aux réfugiés angolais et zairois en Zambie.

19. L'aide supplémentaire au développement, approuvée pour la période allant de juillet 1994 à juin 1996, a consisté en un programme de reconstruction et de redressement au Mozambique et en un programme alimentaire axé sur les groupes vulnérables au Malawi. Le PAM, en coopération avec la Banque mondiale, a lancé un programme de reconstruction et de redressement visant à aider à la réinstallation des réfugiés et au retour des personnes déplacées dans leur propre pays, y compris les soldats démobilisés, grâce à la remise en état de l'infrastructure sanitaire et scolaire de base détruite pendant la guerre. Le PAM a engagé 11,9 millions de dollars pour couvrir l'élément vivres contre travail de ce projet. Le Programme a également engagé 10,2 millions de dollars dans un projet de développement au Malawi.

5. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

20. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains [CNUEH (Habitat)] a largement contribué à l'élaboration du Programme de relèvement communautaire et de réconciliation nationale pour l'Angola, présenté à la table ronde organisée du 25 au 27 septembre 1995, à Bruxelles. En réponse à la demande de projets de démonstration du Programme d'urbanisation durable formulée par le Gouvernement mozambicain pour les villes de Maputo et Nampula, des descriptifs de projet ont été élaborés et la mise en oeuvre devrait commencer en 1996. Le CNUEH (Habitat) a aidé le Gouvernement namibien à mettre en place le Programme national du logement (connu sous le nom de "Build Together Programme") fondé sur le principe du soutien aux efforts communautaires et individuels.

21. Le CNUEH (Habitat) poursuit la réalisation d'un projet d'urbanisation durable à Dar es-Salaam qui a permis d'introduire un processus de gestion et de planification de l'environnement à caractère participatif et a attiré un soutien considérable d'un grand nombre de donateurs, ainsi que du Gouvernement. Le processus introduit à Dar es-Salaam est actuellement étendu à d'autres centres urbains dans tout le pays. En tant qu'organisme de coopération, le CNUEH (Habitat) a fourni une assistance technique au Gouvernement zambien lors de l'élaboration des stratégies nationales en faveur du logement et a aidé à renforcer la capacité institutionnelle dans le domaine de l'élaboration des politiques et de la gestion du logement aux niveaux national, provincial et local.

6. Organisation internationale du Travail

22. On trouvera ci-après une liste récapitulative des activités de l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans les États de première ligne : Botswana : Élaboration d'une politique nationale en matière de population et programme de suivi de l'Inspection du travail; Lesotho : Formulation d'une politique de l'emploi et analyse du marché du travail, renforcement de l'Inspection du travail (Ministère du travail et de l'emploi), soutien des entreprises d'entretien des routes à forte intensité de main-d'oeuvre, formation professionnelle et renforcement des capacités au Centre de formation de Thaba Tscka; Namibie : Étude sur la main-d'oeuvre et mise en place d'un système de données sur le marché du travail, assistance aux employeurs, mise en place d'un service de planification de la population, programme d'accès à l'égalité, assistance technique pour la mise en place d'un système de sécurité sociale, services consultatifs pour la mise au point d'un projet de politique de l'emploi, mise en valeur des ressources humaines en vue de la réadaptation des handicapés au niveau de la collectivité; Afrique du Sud : Prévention et règlement des conflits et promotion de la démocratie sur les lieux de travail, projet de formation "améliorer votre entreprise" à l'intention des formateurs et des gestionnaires dans le domaine de la gestion de la diversité, assistance aux employeurs sud-africains par le biais d'activités de coopération technique, assistance à la mise au point de normes en matière d'emploi, renforcement des capacités pédagogiques du Département de génie civil de l'Université du Natal et aide aux travailleurs agricoles dans le domaine de l'éducation ouvrière; Swaziland : Étude SAT-1 sur le chômage, programme de suivi

de l'Inspection du travail (Ministère du travail et de la fonction publique); activités régionales : Promotion de la condition de la femme dans le secteur privé par le biais des organisations patronales.

#### 7. Organisation mondiale de la santé

23. Au cours de la période 1995-1996, l'Organisation mondiale de la santé a affecté des experts en politique sanitaire à son bureau de Luanda pour aider le Ministère de la santé à élaborer une politique de la santé qui intègre les activités de démobilisation et de secours d'urgence à court terme aux perspectives à long terme d'un développement sanitaire durable. Un conseiller à la planification sanitaire a été détaché pour une durée de deux ans afin d'aider le Ministère de la santé à élaborer une politique sanitaire. Des Volontaires des Nations Unies ont été recrutés pour collaborer avec les autorités régionales dans les activités de surveillance épidémiologique, de prévention des maladies contagieuses et de mise en place de services de santé au niveau des provinces.

24. En 1995, une mission d'appui technique a été dépêchée au Lesotho pour renforcer le pouvoir de négociation du Ministère de la santé aux plans interne et externe et examiner le plan national de développement sanitaire en vue d'élaborer une stratégie pour la mobilisation des ressources et la coordination entre les donateurs. En mars 1996, l'OMS a fourni un appui technique aux consultations qui ont eu lieu au Lesotho dans le cadre d'une table ronde sectorielle (agriculture, environnement, tourisme, santé et population).

25. L'afflux massif de rapatriés et les cyclones sporadiques qui ont frappé le Mozambique en 1995 ont provoqué une poussée de méningite et de plusieurs autres maladies contagieuses dans le nord du pays au mois d'octobre. L'OMS a mis à la disposition du Ministère de la santé des médicaments et des fournitures médicales pour lui permettre de faire face à la situation.

26. Outre l'appui fourni dans le domaine de la politique et de la planification sanitaires et de la conception des projets décentralisés par le biais de mécanismes bilatéraux, l'OMS a axé ses activités en 1994-1995 sur les aspects suivants : mise au point d'une stratégie de relèvement du secteur de la santé publique et de développement durable au lendemain de la guerre; mise en place d'un nouveau système de financement des soins de santé; assistance technique et formation des cadres locaux pour la mise au point d'un système d'assurance maladie; finalisation de plans directeurs relatifs à l'allocation des ressources et aux soins de santé en milieu urbain; assistance technique en matière d'assurance maladie.

#### 8. Banque mondiale

27. La Banque a collaboré activement avec les pays de la région et la Communauté de développement de l'Afrique australe. La liste actuelle des projets approuvés pour l'exercice budgétaire 1996 s'établit comme suit : Angola, projet d'action sociale, 24 millions de dollars; Lesotho, projet de rénovation et d'entretien des routes, 40 millions de dollars; Mozambique, programme de relèvement du secteur de la santé, 98,7 millions de dollars; Malawi, projet de fonds d'action sociale, 56 millions de dollars, programme de restructuration et de déréglementation financière, 102 millions de dollars, programme de

restructuration et de déréglementation financière (remboursement à l'IDA), 4,4 millions de dollars, projet d'éducation primaire, 22,5 millions de dollars; Zimbabwe, projet de développement de l'entreprise, 70 millions de dollars. La Banque apportera également son appui aux activités visant à accroître la production destinée à l'exportation et à élargir la participation des entreprises locales aux activités économiques.

#### 9. Fonds monétaire international

28. Comme par le passé, le Fonds monétaire international (FMI) collabore avec les États de première ligne et les pays voisins, indirectement par l'intermédiaire des contacts établis par le Directeur du Bureau du fonds aux Nations Unies (qui est également le Représentant spécial du Fonds auprès de l'ONU) et directement dans le cadre de ses opérations dans ces pays. La coopération du Fonds monétaire porte essentiellement sur l'assistance financière, la coordination en matière de dettes et d'aide extérieure, les conseils en matière de politique économique, la surveillance et l'assistance technique.

29. Le Gouvernement malawien a poursuivi ses efforts d'ajustement au début de l'année 1995 dans le cadre d'un programme global à moyen terme qui a bénéficié par la suite d'une facilité d'ajustement structurel renforcé d'un montant de 46 millions de droits de tirage spéciaux, soit 90 % du quota. En juin 1996, le Fonds a approuvé une demande du Mozambique pour un programme triennal de facilité d'ajustement structurel renforcée d'un montant de 75,6 millions de droits de tirage spéciaux, soit 90 % du quota. L'assistance technique du Fonds a également porté sur l'envoi à Maputo d'un conseiller en matière d'administration des douanes, qui sera suivi par un représentant résident en 1996.

30. Le Département des finances publiques du Fonds a fourni une assistance technique à la Namibie par l'envoi d'une mission spécialisée en administration fiscale (décembre 1995) et le détachement de conseillers spécialisés dans les domaines des opérations financières et budgétaires générales, de l'administration fiscale et de l'informatique. Des consultants du Département des finances publiques se sont rendus au Swaziland en mars 1995 et avril 1996 pour apporter leur concours à la réforme de la loi relative à l'impôt sur le revenu. Une mission du Département de la monnaie et des changes s'est rendue au Swaziland en janvier 1995 dans le cadre de l'assistance technique en matière de gestion des devises et de contrôle bancaire. Un consultant du même département s'est également rendu dans ce pays en août 1995 pour conseiller les responsables concernés sur les différentes possibilités de réforme de la Swaziland Savings and Development Bank.

31. Le Fonds a continué de fournir une assistance technique à la Tanzanie, notamment dans les domaines de la gestion monétaire et de la statistique. Après avoir mené à bien le programme d'accumulation de droits de tirage (1992-1995), la Zambie s'est acquittée de ses arriérés de contributions en décembre 1995 (830 milliards de droits de tirage spéciaux), et a bénéficié de deux facilités de tirage auprès du Fonds : la facilité d'ajustement structurel renforcé et la facilité d'ajustement structurel d'un montant total de 884 millions de droits de tirage spéciaux, soit 243 % du quota. Le Département de la monnaie et des

changes, qui continue de fournir une assistance technique à la Zambie, a récemment dépêché un expert en contrôle bancaire dans ce pays. Le Département de la monnaie et des changes du FMI a fourni une assistance technique à la Reserve Bank of Zimbabwe dans les domaines des opérations monétaires et de change, du marché des valeurs mobilières et des techniques d'information.

#### 10. Union postale universelle

32. L'Union postale universelle (UPU) a prêté son concours aux administrations postales des pays concernés, notamment pour la modernisation de leurs structures administratives et l'amélioration de la qualité des services destinés aux communautés urbaines et rurales. La coopération a porté essentiellement sur la réorganisation du secteur postal pour le transformer en structure financièrement autonome afin qu'il cesse de grever le Trésor public. L'assistance de l'UPU aux États de première ligne porte sur un des domaines ci-après : mission d'experts pour l'évaluation du secteur; mise en oeuvre d'un programme d'assistance technique financé par l'UPU, le PNUD ou d'autres sources; programmes de formation dans différents domaines de la gestion et de l'exploitation; participation au financement de réunions régionales de haut niveau; fourniture de l'équipement nécessaire à l'amélioration de l'infrastructure postale; et assistance pour la mobilisation de l'aide internationale en faveur des programmes de développement. L'Angola, le Botswana, le Mozambique, la Namibie, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe figurent parmi les pays bénéficiaires.

#### 11. Organisation météorologique mondiale

33. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a continué de coopérer avec les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe tant au niveau individuel que collectif. Un projet régional important portant sur la mise en place de deux centres de surveillance de la sécheresse, respectivement à Harare et Nairobi, est en cours d'exécution. La deuxième phase de ce projet, qui a démarré en janvier 1995, a bénéficié d'un crédit de 500 000 dollars pour la construction de ces deux centres. L'OMM collabore également avec la Commission des transports et des communications de l'Afrique australe, organe de la communauté chargé de coordonner le développement des services météorologiques, en vue d'obtenir du Gouvernement belge une contribution supplémentaire de 500 000 dollars pour le Centre de Harare.

34. L'OMM a achevé en 1995 l'exécution du projet météorologique commun FINNIDA/SATCC/OMM qui a été lancé en 1987 en collaboration avec l'Institut météorologique finlandais. Le montant total du budget de ce projet s'élève à environ 15 millions de dollars, dont 6,3 millions pour les bourses et les services d'experts et 8,7 millions pour l'équipement. Ce projet a contribué dans une large mesure à créer un noyau d'experts scientifiques et techniques spécialisés dans les divers domaines de la météorologie. Il a également contribué à jeter les bases d'un développement durable et rationnel aux niveaux national et régional.

35. Dans le secteur de l'eau, l'OMM, en collaboration avec le secteur de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Communauté de développement de l'Afrique australe, a mis au point le projet régional du Système mondial d'observation des cycles hydrologiques qui a été financé par

l'Union européenne à hauteur de 1 964 000 écus. Ce projet permettra de mettre en place un réseau de stations hydrologiques de référence équipées d'une plate-forme de collecte des données par satellite, d'améliorer le système d'échange et de diffusion des données par le biais du Système mondial de télécommunications et des réseaux informatiques de l'OMM, d'établir des bases de données hydrologiques et de mettre à la disposition des utilisateurs des produits qui répondent à leurs besoins. Ce projet, dont l'exécution s'étalera sur deux ans, comporte également des programmes de formation et de renforcement du cadre institutionnel.

#### 12. Organisation maritime internationale

36. L'Organisation maritime internationale (OMI) met actuellement au point divers projets qui seront réalisés en 1997 ou un peu plus tard, afin d'aider les États de première ligne à mettre en place ou à renforcer leur administration maritime. Elle réalisera aussi des études de faisabilité en vue de choisir un site approprié pour l'installation d'un système mondial de détresse et de sécurité en mer dans la région de l'Afrique orientale et australe, qui aura des effets bénéfiques sur les pays concernés.

#### 13. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

37. En janvier 1994, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a présenté au Gouvernement tanzanien des propositions concernant la révision de la loi sur la propriété industrielle. En mars, deux fonctionnaires du Gouvernement tanzanien ont effectué une visite de travail à l'OMPI, à l'invitation de son directeur général. Une visite a été organisée à leur intention aux sièges du Bureau fédéral suisse de la propriété intellectuelle, à Berne, et de la Société suisse des droits d'auteur d'oeuvres musicales, à Zurich. En outre, l'OMPI a organisé à Gaborone un stage d'initiation à la propriété industrielle en Afrique, en coopération avec le Gouvernement du Botswana.

38. Un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en novembre 1994 à Dar es-Salaam pour y installer un poste de travail équipé d'un lecteur de CD-ROM offert par cette organisation, qui a également formé le personnel concerné à l'utilisation de cet équipement. En 1994, l'OMPI a, à titre gratuit, fourni au Botswana et à la Tanzanie des rapports faisant le point sur la question et mis des modèles de brevets à la disposition du Botswana et du Zimbabwe. En 1994 et 1995, l'OMPI a accordé des bourses de formation aux fonctionnaires des pays suivants : Angola, Botswana, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

39. En octobre, deux fonctionnaires du Botswana se sont rendus au siège de l'OMPI à Genève où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de cette organisation sur le projet révisé de loi sur la propriété industrielle. En août, l'OMPI a organisé à Kitwe, en coopération avec le Gouvernement zambien, un séminaire national sur les droits d'auteur et les droits voisins. En 1995, l'OMPI a mis gratuitement à la disposition de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe des rapports faisant le point sur la question. Elle a également fourni des modèles de brevets au Zimbabwe.

14. Organisation des Nations Unies pour  
le développement industriel

40. En 1995-1996, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) a organisé des programmes de coopération technique avec les États de première ligne, axés notamment sur les domaines suivants : mise au point de stratégies et de politiques en vue d'un développement industriel accéléré; assistance au développement des industries et des infrastructures industrielles existantes; développement du secteur privé, l'accent étant mis sur le renforcement de ses institutions; développement des petites et moyennes entreprises; et investissements dans l'information industrielle et la promotion de la technologie.

-----